

## AFFICHAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE (BANDEROLES, AFFICHES, FLECHAGES...)

### Affichage libre



Des panneaux d'affichage libre en métal ont été implantés dans la commune sur les lieux suivants :

- salle des Molières
- centre commercial du Bocage, près de l'entrée de l'Eclat
- complexe sportif des Longrais
- place de l'Europe (parking de la médiathèque)
- parking du mail de la Morinais (près du complexe sportif de la Vigne).

Comme leur nom l'indique, ils sont à disposition pour «l'affichage d'opinion et la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif».

**Pour un bon usage collectif, nous vous remercions de bien vouloir retirer vos affichages dès qu'ils sont obsolètes.**

### Banderoles

En dehors de ces panneaux, il existe des «portiques» servant de supports pour installer des banderoles d'annonces de manifestation sur les lieux suivants :

- rond-point Patis du Moulinet
- rond-point de l'avenue Anne de Bretagne
- carrefour rues Nationale / Guynemer
- rond-point rues des Moulins / des Vignes
- rond-point avenues Gabriel Fauré / Irène Joliot-Curie.

Pour tout événement impliquant un affichage sur la voie publique (y compris les fléchages et jalonnements), **une autorisation doit être demandée au Maire par le biais de la police municipale.**

Tout affichage effectué sans autorisation, notamment sur les panneaux de signalisation routière, les arbres ou les haies, **est strictement interdit** et donnera lieu à un enlèvement par les services municipaux.

### Guide de procédure

Pour l'utilisation des supports d'information et de communication de la commune

Octobre 2012





## L'Ami, le journal municipal

*Quelques règles simples de fonctionnement*

### Au niveau du fond :

L'Ami est un **journal municipal d'informations** destiné à l'ensemble de la population.

Il vous est ouvert sous réserve que les informations s'adressent bien à tout le monde.

Le but principal des articles est d'informer sur votre structure ou votre action **en direction de tous les habitants** (les parents d'élèves ou les adhérents peuvent obtenir l'information concernant l'activité interne par d'autres moyens que l'Ami).

### Au niveau de la forme :

Les textes que vous envoyez constituent la matière première pour rédiger les articles du journal. Rarement insérés tels quels, ils sont en général retravaillés, ne serait-ce que pour donner une harmonie de ton à l'ensemble du journal.

Nous essayons de respecter l'esprit de votre texte et de diffuser les informations qui paraissent importantes.

Compte tenu des contraintes et délais de fabrication, il est impossible de vous informer des modifications opérées dans les articles mais vous pouvez en revanche nous indiquer les informations essentielles à faire passer (en les signalant par exemple par une couleur différente).

D'autre part, à titre indicatif, la taille maximale des textes à envoyer est d'environ **700 à 900 caractères** (espaces non compris).

Les textes peuvent être accompagnés **d'une ou deux photos maximum** (vous pouvez en envoyer plusieurs en indiquant votre ordre de préférence pour la publication).

### Au niveau du dépôt des textes

Il est préférable d'envoyer les photos, dessins, images, en format JPG de bonne qualité et **en fichier séparé** du texte (ne surtout pas l'intégrer dans le document Word ou Open office).

Les textes sont à déposer de préférence par courriel uniquement à l'adresse [ami@thorignefouillard.fr](mailto:ami@thorignefouillard.fr) ou sous format papier à l'accueil de la mairie.

La date de dépôt des textes est toujours le 5 du mois pour parution dans l'Ami du mois suivant (le 5 octobre pour l'Ami de novembre...).

La distribution de l'Ami est effectuée par les services municipaux, en général les trois derniers jours ouvrés du mois.

Si un texte arrive trop tard pour être inséré dans l'Ami, nous vous envoyons un courriel pour vous informer qu'il ne sera pas publié. En général nous essayons alors de relayer votre information sur le site Internet de la commune.

Si la parution de votre article doit être reportée, nous vous prévenons également par courriel.



## Utilisation du panneau lumineux d'informations électroniques (situé place du Bocage)

Pour afficher un message, envoyer la demande de préférence par courriel [ami@thorignefouillard.fr](mailto:ami@thorignefouillard.fr) ou par téléphone 02 99 04 54 54 en précisant :

- **le message** à diffuser : **il doit être court** (titre - date - lieu - heure), le panneau est limité à 6 lignes de 18 caractères.
- **les dates de diffusion souhaitées** : **en général, 8 jours avant et pendant l'événement.**

Le panneau lumineux est un outil de communication «pense-bête» et son efficacité est meilleure s'il n'y a pas plus de 5-6 annonces diffusées en même temps.

**Le panneau est ouvert** aux services municipaux et associations, il est géré et mis à jour par le service communication. La commune se réserve le droit de ne pas prendre en compte ou de modifier le message et les dates de diffusion pour des contraintes techniques et/ou d'harmonisation;

### Le panneau peut permettre de diffuser :

- des informations municipales (réunions publiques, Conseil municipal...)
- des dates d'événements **importants** (culturels, sportifs ou autres...) en excluant tout ce qui est relatif à la vie interne de l'association ( AG, repas d'adhérents...)
- des informations d'intérêt général ou infos pratiques (collecte de sang, fermeture exceptionnelle ou changements d'horaires, travaux sur la voie publique, route barrée...)
- priorité absolue des messages d'urgence (alerte météo, évacuation etc...).

### Quelques informations techniques :

Le panneau a un cycle de récupération des informations saisies toutes les 30 minutes, c'est-à-dire qu'un message saisi entre 15h00 et 15h30 sera affiché à partir de 15h30 (environ) : il est donc possible de faire diffuser une annonce au dernier moment. Les messages sont affichés environ 6 secondes.

Il est possible de programmer les messages à l'avance et de planifier une période de diffusion (de telle date à telle date, de telle heure à telle heure...).

*un doute, une question, un conseil...*

*n'hésitez pas à contacter le service communication [ami@thorignefouillard.fr](mailto:ami@thorignefouillard.fr) - 02 99 04 54 54*

*un doute, une question, un conseil...*

*n'hésitez pas à contacter le service communication [ami@thorignefouillard.fr](mailto:ami@thorignefouillard.fr) - 02 99 04 54 54*